

Rapport de la Présidente

Commission permanente du
vendredi 6 juillet 2018

11^{ème} Commission
N° CP-2018-7-11-2

Service instructeur

DEAA - service appui administratif et financier

Service consulté

DEAA – service prospective et politique
européenne

**PERENNISATION DE GEORHENA POUR LA PERIODE 2018-2021 ET
SIGNATURE DE LA CONVENTION DE FINANCEMENT**

Résumé : Il est proposé :

- d'approuver le plan de financement pour la poursuite de GeoRhena, système d'information géographique du Rhin Supérieur, pour une période de trois ans et six mois du 1er juillet 2018 au 31 décembre 2021,
- de valider la participation pluriannuelle du Département au financement de GeoRhena à hauteur de 35 000 euros pour la période 2018-2021, soit 5 000 euros en 2018 et 10 000 euros en 2019, 2020 et 2021,
- de valider la convention de financement et de m'autoriser à la signer.

Ce rapport a fait l'objet d'un avis favorable de la Commission Actions, Relations Internationales et Promotion du Bilinguisme lors de sa réunion du 18 mai 2018.

Porté par le Département du Haut-Rhin depuis 2005 pour le compte de la Conférence du Rhin Supérieur, GeoRhena est le centre de compétences en géomatique transfrontalière du Rhin Supérieur, dont l'objectif est de répondre aux demandes de collecte de données et de cartographies thématiques transfrontalières, pour toute structure qui en exprime le besoin (Conférence du Rhin Supérieur, administrations locales, régionales ou nationales, universités et chercheurs, bureaux d'études, citoyens...). Plus de 110 cartes, de nombreuses bases de données transfrontalières et publications ont ainsi déjà été mises en ligne.

De 2015 à 2018, GeoRhena a fait l'objet d'un cofinancement de tous les principaux acteurs publics de France, d'Allemagne et de Suisse du Rhin Supérieur ainsi que du programme INTERREG V.

Pour assurer la pérennité de l'outil, le groupe d'experts GeoRhena a défini les objectifs suivants :

- un ancrage durable de GeoRhena, afin de résoudre une de ses fragilités structurelles, à savoir la durée limitée de ses périodes de financement. Ainsi, un repositionnement au sein de la Conférence du Rhin Supérieur (CRS), à travers la création d'un comité de pilotage, lui donnera une vraie stabilité et permettra de développer une connaissance fine du territoire utile à tous les groupes de travail et d'experts ainsi qu'aux décideurs du Rhin Supérieur ;
- la nécessaire poursuite de la collaboration avec le Système d'Information Géographique (SIG) de la Grande Région. Le Rhin Supérieur et la Grande Région (espace regroupant le Luxembourg, le Land de Sarre, le Land de Rhénanie-Palatinat, la Région Grand Est et une partie de la Belgique) ont des frontières et un territoire en commun. Aussi, les avantages de cette collaboration sont nombreux : échange d'expériences techniques, méthodologiques, de bonnes pratiques, de données... ;
- une visibilité accrue grâce à une communication régulière et adaptée, relayée aux groupes de travail et d'experts, au Secrétariat Commun de la CRS et à l'ensemble des acteurs transfrontaliers.

La prochaine convention de GeoRhena s'étendra sur une période de trois ans et six mois, entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2021. Avec la fin du financement INTERREG et un nombre plus limité de cofinanceurs (treize au total), le budget total de GeoRhena devrait s'élever à 376 250 €, dont 309 900 € de frais de personnel et 3 500 € de frais de déplacement et d'hébergement directement gérés par la Direction des Ressources Humaines.

Le tableau ci-après récapitule les postes de dépenses :

Frais de personnel	309 900 €
Cellule organisation	70 900 €
Cellule technique	239 000 €
Frais de déplacement et d'hébergement	3 500 €
Frais liés au recours à des compétences et à des services externes	62 850 €
Fonctionnement du géoportail et hébergement du site web	57 000 €
Traductions	2 050 €
Services liés à l'organisation et à la mise en œuvre d'événements ou de réunions (y compris loyer, restauration ou interprétation)	2 250 €
Supports de communication	1 550 €
TOTAL	376 250 €

Les dépenses directes prévues, soit 62 850 € en autorisation d'engagement (AE) pour cette période de trois ans et six mois et 12 750 € en crédits de paiement (CP) pour 2018, ont fait l'objet d'une inscription en DM1 2018, sur le programme F815.

Par ailleurs, la fin du financement INTERREG au 30 juin 2018 contraindra tous les cofinanceurs à une hausse de leur participation financière, et ce afin d'assurer la pérennisation de l'outil. Ainsi, si la participation du Département du Haut-Rhin s'élevait à 5 000 € par an pour la période 2015-2018, celle-ci devrait désormais s'élever à 10 000 € par an entre juillet 2018 et décembre 2021 (5 000 € pour le second semestre 2018 et 10 000 € par an de 2019 à 2021).

Le financement de GeoRhena devrait donc se répartir comme suit :

Pour la partie allemande :

- Land Rhénanie-Palatinat : 26 250 €
- Land Bade-Wurtemberg et collectivités (*Regionalverbände* et *Landkreise*) : 105 000 €

Pour la partie française :

- Etat français : 35 000 €
- Région Grand Est : 35 000 €
- Département du Bas-Rhin : 35 000 €
- Département du Haut-Rhin : 35 000 €

Pour la partie suisse :

- Canton de Bâle-Ville : 52 500 €
- Canton de Bâle-Campagne : 52 500 €

Budget total : 376 250 €

Le Département du Haut-Rhin, porteur du projet, continuera d'avancer les frais liés au projet en cours d'année et sera remboursé par chaque cofinanceur sur la base d'un rapport annuel sur l'année N-1.

Les recettes prévues pour cette période de trois ans et six mois d'un montant de 341 250 € seront recouvrées sur le programme F815. 53 750 € devraient être encaissés au titre de 2018.

Au vu de ce qui précède, je vous propose :

- d'approuver la convention de financement relative à GeoRhena pour la période entre le 1^{er} juillet 2018 et le 31 décembre 2021, jointe en annexe au présent rapport, et de m'autoriser à la signer.
- de préciser que les frais de personnel liés au financement des deux postes relatifs aux cellules technique et organisation pour la durée de la convention, à hauteur de 309 900 €, ainsi que les frais de déplacement d'un montant de 3 500 € seront gérés par la Direction des Ressources Humaines.
- de valider la participation du Département du Haut-Rhin, après déduction des contributions des partenaires, à hauteur de 35 000 € pour cette période de trois ans et six mois.
- d'imputer les dépenses directes afférentes aux frais liés au recours à des compétences et à des services extérieurs sur cette même période de 62 850 € au programme F815/2698, chapitre 011, fonction 048, nature 6188 du budget départemental.
- d'imputer les recettes correspondantes d'un montant de 341 250 € au programme F815/2698, chapitre 74, fonction 041, natures 74718, 7472, 7473 et 74788 du budget départemental.

Je vous prie de bien vouloir en délibérer.

La Présidente

A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'B' followed by a long horizontal stroke that curves upwards at the end.

Brigitte KLINKERT

Brigitte KLINKERT